



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation de M. Hamed Sbeata, journaliste palestinien

Question écrite n° 9835

Texte de la question

Mme Gabrielle Cathala interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation de M. Hamed Sbeata, journaliste palestinien qui demande à être évacué de la bande de Gaza pour des raisons de santé. M. Hamed Sbeata est un journaliste de 23 ans, atteint du syndrome d'Alport, une maladie génétique qui affecte les reins. Il a bénéficié d'une greffe de rein en 2020, qui nécessite désormais un suivi médical constant et un traitement quotidien, dont la prednisolone, un médicament immunosuppresseur. Les crimes internationaux commis par Israël détruisent un peu plus chaque jour le système de santé à Gaza. Le stock de prednisolone de M. Sbeata est par conséquent presque épuisé, ce qui l'expose à un risque majeur de rejet du rein greffé. Ayant collaboré avec TF1 en tant que journaliste, il fait partie d'une liste d'évacuation de Reporters sans frontières. Cependant, en raison du gel des évacuations vers le sol français, il demeure toujours à Gaza et s'affaiblit de jour en jour. Sa situation relève actuellement d'une urgence vitale. Le décision de M. le ministre de geler les évacuations, prise en août 2025 suite à l'affaire de l'étudiante palestinienne expulsée de France en raison de ses publications illégales sur internet, est une inadmissible punition collective envers un peuple qui souffre déjà d'une colonisation continue, d'une guerre génocidaire et d'une famine orchestrée par Israël, reconnue par les Nations Unies. Cette décision est contraire aux traités internationaux et aux principes fondamentaux de l'état de droit. Les Palestiniens de Gaza en attente d'une évacuation ne sont en rien responsables des publications illégales d'une étudiante. Par conséquent, elle lui demande de reconsidérer cette décision et qu'il s'assure que M. Hamed Sbeata soit évacué rapidement comme tous les Palestiniens de Gaza qui souhaitent fuir le génocide et trouver un refuge en France.

Texte de la réponse

Au cours de ces dernières années, la situation humanitaire à Gaza est devenue catastrophique. Malgré le cessez-le-feu et une entrée plus importante de l'aide, la situation humanitaire à Gaza demeure critique avec le maintien d'importantes restrictions. Le cessez-le-feu demeure fragile, comme en témoignent les violations par les parties. En parallèle de nos opérations humanitaires, la France a organisé, à partir de novembre 2023, des opérations de sortie de la bande de Gaza au profit de nos compatriotes et de leurs familles, ainsi que de ressortissants palestiniens ayant des liens particuliers avec la France, comme les agents de l'Institut Français de Gaza. La France s'est également associée aux évacuations sanitaires à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Union européenne, pour réaliser des opérations d'évacuation sanitaire au profit d'enfants blessés ou malades. 29 de ces jeunes patients pédiatriques ont ainsi été pris en charge dans les hôpitaux français, accompagnés de leurs parents et de leurs fratries. Par ailleurs, des profils d'excellence, académique, scientifique et artistique, sélectionnés sur des critères stricts, ont également pu bénéficier d'une évacuation de l'enclave. Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les institutions artistiques qui les accueillent ont permis une arrivée et une intégration en France dans les meilleures conditions possibles. Ces établissements participent pleinement aux projets d'avenir de ces Palestiniens, qui ont vocation à contribuer à la reconstruction de la bande de Gaza. Enfin, plusieurs rédactions de médias français ont demandé notre aide pour mettre à l'abri leurs proches collaborateurs, ce qui n'a pas été encore possible pour Monsieur Hamed Sbeata. Début août, le ministre de l'Europe et des affaires étrangères a décidé de suspendre les évacuations et demandé une enquête interministérielle, lorsqu'il a été découvert qu'une étudiante gazaouie ayant rejoint la

France par le biais d'une évacuation avait relayé des propos antisémites inacceptables sur les réseaux sociaux. Ces propos n'avaient pas été détectés lors des contrôles de sécurité effectués par les services de l'Etat compétents. Des procédures de contrôle renforcées permettant d'éviter qu'une telle situation se reproduise ont été instaurées. C'est pourquoi nous avons travaillé à reprendre les évacuations vers la France, tout en veillant scrupuleusement à ce que les personnes évacuées vers notre pays respectent les valeurs et principes de la République. Une opération de sortie de Gaza s'est ainsi déroulée le 26 octobre et a permis l'arrivée en France, mardi 28 octobre, de 20 personnes. Ces opérations, lorsqu'elles sont possibles, sont d'une complexité extrême au regard des conditions de terrain : c'est un engagement fort et constant de notre action depuis près de deux ans car cela concerne le secours médical que nous pouvons apporter aux enfants de Gaza, cela touche des familles espérant être réunies avec leurs proches et cela concerne aussi notre coopération scientifique et culturelle, qui reste active avec la Palestine. Les équipes du ministère à Jérusalem et dans la région, ainsi qu'à Paris, notamment au Centre de crise et de soutien, resteront mobilisés malgré ces conditions très difficiles.

Données clés

Auteur : [Mme Gabrielle Cathala](#)

Circonscription : Val-d'Oise (6^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9835

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 septembre 2025](#), page 8236

Réponse publiée au JO le : [16 décembre 2025](#), page 10314